

## **ERREUR COMPTABLE DATANT DE 2003 – DETTE ENVERS PLUS DE 270 000 VÉTÉRANS –**

- Notre gouvernement est déterminé à appuyer les vétérans du Canada et leurs familles, et il apprécie l'importante contribution que les vétérans ont apportée à la protection des Canadiens.
- Lorsque le gouvernement a été mis au courant de cette erreur, il a pris les mesures nécessaires pour corriger les calculs.
- À la suite d'un examen détaillé de tous les dossiers entre 2003 et 2010, nous avons constaté que plus de 270 000 vétérans, survivants et membres de la GRC doivent obtenir une indemnisation pour ce rajustement. Dans certains cas, les paiements devront être versés aux successions.
- Le Ministère a obtenu une source de fonds pouvant atteindre 165 millions de dollars pour les paiements rétroactifs.
- La plupart des gens recevront quelques centaines de dollars, tandis que le montant maximum à payer sera de plusieurs milliers de dollars.
- Le Ministère a commencé à verser des paiements à des vétérans qui sont toujours en vie, toutefois, les cas plus complexes prendront plus de temps à traiter et à indemniser. Les personnes représentant les successions pourront demander des paiements correctifs à compter de 2020.

- Nous sommes déterminés à faire en sorte que les vétérans obtiennent le respect, le soutien, les soins et les possibilités économiques qu'ils méritent.

## RE COURS COLLECTIF

- En ce qui concerne le recours collectif intenté contre le gouvernement, l'affaire est devant les tribunaux, et il serait inapproprié pour moi d'émettre d'autres commentaires.